



ANOFEL

**Association Française des Enseignants et Praticiens Hospitaliers
titulaires de Parasitologie et Mycologie Médicale**



ANOFEL

**Association Française des Enseignants et Praticiens Hospitaliers
titulaires de Parasitologie et Mycologie Médicale**

Compte-rendu de l'assemblée Générale du jeudi 19 mai 2016

1) Rapport moral : *Sandrine Houzé*

2) Rapport financier : *Sandrine Houzé pour Renaud Piarroux*

Cf fichiers « Compte ANOFEL récapitulatif du 01-01-15 au 14-12-15 »

+ « Copie de 2015 compte-rendu financier ANOFEL »

+ « Copie de virement partenariat site ANOFEL »

Rapport approuvé à l'unanimité

3) Le mot des CNU

- **CNU 45-02** (*Pierre Marty*)

Pierre Marty président du CNU 45-02 depuis début 2016.

6 PU-PH : ML Dardé, I. Villena, F. Botterel, H Pelloux, E Candolfi et P Marty

6 MCU-PH : J Guitard, J Menotti, E Dannaoui, A Izri, P Rispaïl, S Ranque.

Cf fichier pdf « Liste membres CNU 15-12 2016 »

Nominations 2016 : MCU-PH : A Alanio et C Cassagne, PU-PH : L Delhaes

Les candidats à une promotion doivent adresser avant la fin du mois de mai un dossier de titres et travaux à tous les membres de la sous-section pour les MCU-PH et à tous les PU-PH de la sous-section pour les PU-PH (rappel fait par mail le 25/05/2016)

Fin juin 2016 examens des promotions

Le CNU décide aussi des PES dont le nombre est défini en fonction du nombre de dossiers déposés. Pour les PEDR, il faut aussi remplir les demandes car la discipline est en compétition avec la virologie et la bactériologie.

Envoyer les pré-dossiers pour les futurs candidats de 2017

- **CNU de Pharmacie 82** (*Loïc Favennec*)

Recrutement dans la discipline : F Grenouillet en PU-PH et Julie Brunet en MCU-PH



ANOFEL

Association Française des Enseignants et Praticiens Hospitaliers titulaires de Parasitologie et Mycologie Médicale

- CNU de Pharmacie 87 (*Loïc Favennec pour Philippe Loiseau*)

4) Réforme du DES: *Pr D Porquet, responsable du groupe de travail sur la réforme pour les agents infectieux*

Objectif : formation académique et acquisition de compétences

a) Phase socle : 4 semestres, 3 obligatoires, 4^{ème} optionnel

Parmi les obligatoires : biochimie, bactériologie/virologie, hématologie

Parmi les optionnels : parasitologie-mycologie, immunologie, histologie, génétique moléculaire

A choisir en fonction du projet professionnel

Epreuve de validation sous la houlette du coordonnateur régional du DESBM en fin de socle pour pouvoir faire un remplacement en labo de ville.

Validation si 4 stages validés et si maquette de formation OK.

b) Phase approfondissement : 3 semestres obligatoires dans la spécialité choisie (spécialité à définir).

Agents infectieux : 3 semestres de spécialités + 1 plus libre

Examen oral, mémoire à produire cf thèse.

Phase de mise en situation

FST : formations spécialisées transversales, communes à plusieurs DE de spécialités, elles peuvent être clinico-biologiques et comprendre des stages cliniques.

5^{ème} année FST en gardant le statut d'interne.

4^{ème} année = mise en situation

5^{ème} année = année à activité de recherche

Le DES IPR (innovation pharmaceutique recherche) seront supprimés pour récupérer les fonds qui y étaient alloués ce qui permettra de financer la 5^{ème} année.

Phase de mise en situation

Questions : comment gérer les changements d'orientation en cours de cursus ?

Ne pas accepter les changements de spécialités au 7^{ème} ou au 8^{ème} semestre.

Les DESC supprimés ne concernaient que les internes de médecine

Qui aura accès au FST ? Les biologistes ayant un DES (médecine ou pharmacie) et ceux qui ont un autre DES (cliniciens). Les internes auront un rattachement en fonction de leur origine (si clinicien, il sera rattaché au pool de clinicien)

Y aura-t-il un numerus clausus sur les FST ? *oui probablement*



ANOFEL

Association Française des Enseignants et Praticiens Hospitaliers titulaires de Parasitologie et Mycologie Médicale

Pour le socle, le paludisme et la cryptococcose neuroméningée sont concernés.

Qui fera la formation pratique et l'habilitation ?

Comment garder les biologistes médecins en biologie médicale avec un socle très loin de la clinique ? En allégeant la formation dans la phase socle.

Quelles peuvent être les relations du groupe de travail actuel avec le CNU ou ANOFEL ? Faire les remontées via Jérôme Etienne.

Un document court et un document long ont été transmis à Sandrine Houzé qui est autorisée à les diffuser largement : Cf les fichiers « DES de Biologie Médicale .2 », « matrice maquette DESBM.VF »

5) **Réforme des RIHN** : *Cédric Carbonneil, chargé de mission à la DGOS* Cf fichier « Présentation_DGOS_RIHN_ANOFEL »

RIHN de Montpellier :

- dualité d'objectifs à la fois descriptif et tarifaire
 - souvent complément tarifaire de la NABM mais cette nomenclature n'est pas légale
 - problème sur les entrées et les sorties des actes dans ces RHN, soit actes de la NABM considérés comme obsolètes, soit avec un service rendu insuffisant.
- Au départ cela était fait pour les actes qui auraient dû être à la NABM.

Réflexion sur cette nomenclature de la DGOS et des professionnels de la santé (20 sociétés savantes) + CNAMTS sur le besoin de prendre en charge les innovations.

Besoin de financer les actes innovants (acte efficace et utile mais avec étude médico-économique en cours de validation) de manière précoce, en s'assurant que les données manquantes sont en cours, ce qui va faciliter le travail de l'HAS.

Deux phases de toilettage

- Via les sociétés savantes pour déterminer les actes innovants et définir les actes obsolètes de la NABM et de la RIHN
- Mise en cohérence pour enlever les actes non pertinents

Ainsi la moitié des actes ont été enlevés des RIHN.

Les RIHN vont être évolutifs et dynamiques. De nouveaux actes peuvent être proposés par les établissements de santé et inscrits pour évaluation lors d'une procédure annuelle en septembre. En octobre/novembre une évaluation scientifique et financière sera faite avec actualisation par la DGOS en décembre.

Un acte est inscrit en RIHN pour 3 ans, au bout de ces 3 ans, soit le recueil d'information est en voie de finalisation, soit il est encore en cours et l'inscription de l'acte en RIHN sera prolongée, soit le recueil d'information n'a pas commencé et la prise en charge sera arrêtée.



ANOFEL

Association Française des Enseignants et Praticiens Hospitaliers titulaires de Parasitologie et Mycologie Médicale

Ces actes sont financés par l'enveloppe MERRI HN. Les RIHN seront financés à taux plein pendant cette phase transitoire. Les actes complémentaires seront financés avec les reliquats des enveloppes HN sachant que la liste de ces actes complémentaires va diminuer.

Normalement, il ne devrait pas y avoir d'interruption de prise en charge d'un acte. Depuis 2015 le travail de l'assurance maladie est encadré et un délai de réponse lui est donné, une décision doit être prise en 150 jours.

Les RIHN sont dispensés d'accréditation obligatoire contrairement aux actes complémentaires.

Le soutien à l'innovation est permis par le financement précoce via les RIHN et l'encadrement de la tarification.

Questions :

- *Les enquêtes médico-économiques seront-elles financées ?* Les établissements recevaient des dotations pour les actes HN mais ces dotations n'étaient pas étiquetées comme telles. Elles se retrouvaient via les MERRI dans un pool commun de financement et leur utilisation était décidée par l'établissement. Le pôle et l'établissement doivent discuter entre eux.
La DGOS a demandé une transparence sur ces fonds MERRI donnés par le ministère à l'établissement et sur la mission demandée.
On peut aussi faire, selon les actes considérés, des demandes de PHRC, PRME...

De plus dans les MERRI, il y a une part modulable donnée à l'établissement de santé en fonction des indicateurs (enseignements, points SIGAPS...) pour amorcer la recherche. C'est à voir avec les établissements. Un indicateur dédié à l'« innovation » est à créer pour les établissements qui seront impliqués dans la validation des actes de biologie.

Les MERRI correspondent à 120 millions d'euros par an et une collaboration avec la sphère industrielle est possible. Le tout est de garder comme porteur principal un établissement hospitalier.

- *Comment facturer les RIHN au sein des plates-formes ? Entre établissements demandeur et effecteur ? Qui touche les MERRI dans ces cas ? Quid des laboratoires privés ?*
Ces problèmes sont actuellement soumis pour arbitrage auprès du ministre
- *Comment facturer les RIHN en 2016 ? Certains hôpitaux ont annoncé qu'ils étaient dans l'incapacité de le faire et les facturations sont faites différemment selon les pôles.*
La facturation était basée sur une circulaire de 2009 imprécise, il fallait donner des précisions, d'où l'instruction N° DGOS/PF4/2015/258 du 31 juillet 2015.



ANOFEL

Association Française des Enseignants et Praticiens Hospitaliers titulaires de Parasitologie et Mycologie Médicale

Une circulaire est un moyen rapide mais n'est pas applicable au privé, elle a été nécessaire pour informer rapidement. Un décret est une autre solution mais c'est plus long.

Il y a eu un problème de transmission d'informations sur les nomenclatures entre le département d'information médicale (DIM) et l'agence technique de l'information sur l'hospitalisation (ATIH).

Les lettres d'intention à délai court étaient faites pour pousser les sociétés savantes et avoir une idée de ce qui est à faire. Au cours du second semestre des rencontres seront organisées avec les sociétés savantes. Il faut rester pragmatique. Les lettres d'intention sont demandées pour le 30 mai 2016. Les études rétrospectives sont possibles si les données sont de qualité. Il n'y a pas de précision sur la méthode à utiliser, il faut faire au cas par cas. Plusieurs lettres d'intention sont possibles sur un acte large.

6) Elections au CNP et à la FSMH

Ce sont deux organismes impliqués dans la formation continue.

Le CNP est un regroupement de 12 sociétés qui oriente nationalement les DPC sur la qualité des pratiques, les recommandations et les référentiels. Il est le lien entre le ministère et les professionnels et est contacté pour les saisines et les demandes d'expertises. Les membres sont élus pour trois ans avec deux réunions par an au minimum.

La FSMH organise les DPC. Une assemblée générale par an et deux réunions du bureau par an. Les membres sont élus pour trois ans.

Les élections des représentants à ces organismes pour ANOFEL, la SFP et la SFMM ont lieu, après réception des candidatures, à main levée au cours de l'assemblée générale d'ANOFEL de ce jour.

Résultats : sont élus

Au CNP :	ANOFEL	Jean Menotti, Florence Robert-Gangneux
	SFP	Laurence Delhaes, Stéphane Picot
	SFMM	Marie-Elisabeth Bougnoux, Jean-Pierre Gangneux

A la FSMH :	ANOFEL	Françoise Botterel, Sophie Brun, Frédéric Grenouillet, Florence Persat
	SFP	Sandrine Houzé, Marc Thellier, Pierre Flori, Loïc Favennec
	SFMM	Frédéric Dalle, Christophe Hennequin, Eric Bailly, Catherine Kauffmann-Lacroix



ANOFEL

Association Française des Enseignants et Praticiens Hospitaliers titulaires de Parasitologie et Mycologie Médicale

7) **Prix de thèse ANOFEL** : *El Moukhtar Aliouat, Laurence Delhaes, Jean Menotti, Florent Morio, Florence Persat*

Lauréat du prix de thèse d'exercice : David LE BIHAN de l'Université de Franche-Comté pour sa thèse intitulée « Génotypage d'*Exophiala dermatitidis* par polymorphisme des microsatellites : Développement et application au suivi de la colonisation de patients atteints de mucoviscidose au CHRU de Besançon »

Lauréate du prix du jury en l'honneur de Francis Derouin (thèse d'Université) : Carole CASSAGNE de l'Université de Marseille pour sa thèse intitulée « Identifications de champignons d'intérêt médical en Mycologie et Parasitologie par spectrométrie de masse de type MALDI-TOF : Applications au diagnostic des infections fongiques »

Lauréat du prix de thèse d'Université : Stéphane JAUREGUIBERRY de l'Université Paris 6 - Pierre et Marie Curie pour sa thèse intitulée « Rétention et « pitting » splénique des globules rouges au cours du paludisme grave traité par dérivés de l'artémisinine »

Un résumé des travaux ont été présentés. *Félicitations à tous.*

8) **Commission Pédagogique** : *El Moukhtar Aliouat, Marie-Laure Dardé, Laurence Delhaes, Sandrine Houzé, Catherine Kauffmann-Lacroix, Florent Morio.*

livre Anofel 5^{ème} édition à paraître en septembre prochain 39-40 euros avec version ebook moins chère

site Anofel www.eanofel.fr à consulter, merci de continuer à alimenter la banque de photos

Nouveau livre axé sur les techniques anciennes et actuelles de parasitologie et mycologie médicale, ce livre est à rendre en février 2017. Un comité d'organisation est constitué pour répartir les tâches. Il sera constitué de planches et de tableaux.

Dossier internat Pharmacie : El Moukhtar Aliouat a contacté les laboratoires de Parasitologie Mycologie des facultés de pharmacie pour réaliser une banque de dossiers cliniques et de QCM afin d'aider nos étudiants à préparer le concours de l'internat de pharmacie dans de très bonnes conditions. Pour le moment, huit facultés ont répondu présents, ce serait à élargir. Le travail se réalise en réseau et est mis en commun via la chaîne éditoriale Scenari/Opale. Il est demandé aux facultés de pharmacie qui désirent participer au projet un « ticket » d'entrée consistant à fournir 5 dossiers cliniques et 5 QCM par dossier ; ainsi chaque faculté aura accès à tous les dossiers et QCM générés par l'ensemble de la communauté. Ce site permet ensuite de créer localement ses propres TD avec une version sans réponse donnée à l'avance aux étudiants (via une plateforme LMS, type Moodle) puis les réponses sont données en présence des étudiants. Contact pour plus d'informations et/ou adhésion : elmoukhtar.aliouat-3@univ-lille2.fr



ANOFEL

Association Française des Enseignants et Praticiens Hospitaliers titulaires de Parasitologie et Mycologie Médicale

En médecine, c'est le système SIDES qui est utilisé.

Documents associés à la réforme du DES : il faudra mettre à jour un livret de l'interne et le e-learning en fonction de la réforme du DES.

Cours ANOFEL en ligne : toujours à recommander aux étudiants

9) Activités hospitalières

Catherine Kauffmann-Lacroix présente le catalogue des analyses rares accessible sur le site ANOFEL en ligne, avec des liens disponibles (sous réserve de garder les mails accessibles sans mot de passe). Ce catalogue sera mis à jour au cours de l'été 2016.

L'ordre du jour étant épuisé, fin de l'Assemblée Générale à 16h15

Rédacteur Florence Persat

Correcteurs Sandrine Houzé, Aliouat El Moukhtar